

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 33 (1888)  
**Heft:** 6

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.03.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXIII<sup>e</sup> Année.

N<sup>o</sup> 6.

15 Juin 1888

## Quelques mots sur la défense de la Belgique en 1851

par le général JOMINI<sup>1</sup>.

Une question qui préoccupe beaucoup les hommes d'Etat et les militaires est celle du système qui doit présider à toute la politique militaire de la Belgique, à son système de défense et à l'organisation des forces nécessaires à cette défense.

Des hommes de beaucoup d'esprit ont effleuré cette question avec plus ou moins d'habileté ; cependant, il faut bien l'avouer, il n'en est aucun qui l'ait traitée à fond et sous toutes ses faces. Toutefois, le gouvernement s'en est ému, mais tiraillé d'un côté par les économistes, qui ont eu la singulière idée de tarifer un système de défense, de l'autre par les hommes qui ont une foi aveugle dans la neutralité de la Belgique, enfin par des militaires un peu exclusifs qui ne s'attachent qu'à la défense isolée du royaume, le gouvernement, dis-je, a cru ne rien pouvoir faire de mieux que de nommer une commission, qui déciderait à huis clos sur cette grave et immense question.

A notre avis, cette mesure était une faute, car avant de réunir des généraux pour discuter dans le vague et par des débats secrets, il aurait fallu préluder par faire un appel à tous les militaires qui croiraient être à même de présenter le système de défense le plus rationnel sous deux points de vue différents : le premier, en faisant abstraction de toutes les forteresses existantes, et le second basé au contraire sur la conservation de celles qui pourraient être utilisées dans le nouveau système.

Ces mémoires devant aussi traiter la question sous le double rapport politique et militaire, n'auraient pu être livrés à la publicité ; mais ils eussent été soumis à l'examen de la commission afin de servir de point de départ à ses délibérations, et, pour mieux faire encore, elle aurait dû appeler dans son sein et en-

<sup>1</sup> Cette notice, trouvée dans des papiers accompagnant les « Souvenirs inédits du général Jomini », était destinée à être publiée dans un journal de Bruxelles, en 1851 ou 1852. Nous ignorons si elle l'a été. Elle n'en renferme pas moins des vues intéressantes et même assez piquantes, rapprochées des opinions récemment émises à propos des fortifications de la Meuse.